Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_04-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-02-04

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Arlette Rouzel

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault, Elodie Samin

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 14	Votants : 14
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2026 – VIE SCOLAIRE

Rapporteur : Aude Marty, Adjointe

Les dossiers de demande de subvention aux écoles et aux associations dans le champ de l'enfance, la jeunesse et les affaires scolaires ont été étudiés par le Comité consultatif Famille, solidarité et lien social dans le cadre de l'élaboration du budget supplémentaire.

- **Subventions aux établissements scolaires primaires de la commune**

Il est proposé de maintenir les modalités de calcul et d'attribution des subventions aux établissements scolaires pour les sorties scolaires et activités pédagogiques, soit une subvention de 15 € par élève plélanais qui permet de financer les activités pédagogiques et les sorties scolaires à la journée. Cette enveloppe sera librement utilisée par les établissements.

Il est proposé de maintenir la subvention de 25 € par enfant plélanais pour les voyages scolaires avec nuitée. Cette subvention sera versée après le voyage sur fourniture des justificatifs suivants : état des élèves plélanais ayant participé au voyage et copies des factures du séjour.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_04-DE

En outre, pour les écoles qui n'organisent pas de voyage scolaire, il est proposé l'attribution d'une subvention forfaitaire de 500 € pour le financement d'un projet organisé sur l'année.

- **Subventions aux établissements secondaires**

Il est proposé de reconduire la subvention de 20 € par collégien plélanais participant à un voyage scolaire. Cette disposition s'applique au Collège Hermine ainsi qu'au collège Brocéliande de Guer.

- **Subventions aux établissements spécifiques hors commune**

Il est proposé d'accorder une subvention de 50 € par enfant plélanais scolarisé à l'IME « Les Ajoncs d'Or » à Montfort-sur-Meu.

- **Subventions aux associations de parents d'élèves et associations scolaires**

Il est proposé d'accorder :

- Une subvention forfaitaire de 150 € aux OCCE des écoles publiques de la commune
- Une subvention forfaitaire de 500 € aux associations des parents d'élèves (Amicale laïque, et APEL)
- Une subvention forfaitaire aux associations du collège l'Hermine de 400 € pour l'AS et 500 € pour la classe Orchestre.

Synthèse des subventions proposées

L'ensemble des subventions est détaillé dans les tableaux joints en annexe. Les montants totaux sont les suivants :

- Etablissements scolaires : 10 365 €
- Associations scolaires : 2 200 €
- TOTAL : **12 565 €.**

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le budget primitif 2026 de la commune,

Considérant l'avis du comité consultatif Famille, solidarité et lien social,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'attribuer les subventions aux établissements et associations scolaires telles que présentées dans le document joint.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 ILLE-ET-VILAINE

La Secrétaire de séance,
Arlette Rouzel

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_04-DE

SUBVENTIONS 2026 AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES AU TITRE DES SORTIES ET ACTIVITES SPECIFIQUES				
Annexe à la délibération du 5 mars 2026				
	Quantité	Montant	Total	Subvention ordinaire
SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES				**10 165 €**
Ecole maternelle publique "Les Mains Vertes"				**1 625 €**
Activités pédagogiques: 15€ par élève plélanais	75	15 €	1 125 €	1 125 €
Voyages scolaires avec nuitée : 25€ par élève - Sur justificatif		25 €	- €	- €
Si pas de voyage : enveloppe projet forfait 500€	1	500 €	500 €	500 €
Ecole élémentaire publique "La Pierre Pourprée"				**2 090 €**
Activités pédagogiques: 15€ par élève	106	15 €	1 590 €	1 590 €
Voyages scolaires avec nuitée : 25€ par élève - Sur justificatif		25 €	- €	- €
Si pas de voyage : enveloppe projet forfait 500€	1	500 €	500 €	500 €
Ecole maternelle et élémentaire privée "Notre Dame"				**3 890 €**
Activités pédagogiques: 15€ par élève	126	15 €	1 890 €	1 890 €
Voyages scolaires avec nuitée : 25€ par élève - Sur justificatif	80	25 €	2 000 €	2 000 €
Si pas de voyage : enveloppe projet forfait 500€		500 €	- €	- €
Collège privé "L'Hermine"				**2 160 €**
Voyage scolaire avec nuitée 20€ par élève - sur justificatif - 6ème	36	20 €	720 €	720 €
Voyage scolaire avec nuitée 20€ par élève - sur justificatif - 4ème	34	20 €	680 €	680 €
Voyage scolaire avec nuitée 20€ par élève - sur justificatif - 5ème	4	20 €	80 €	80 €
Voyage scolaire avec nuitée 20€ par élève - sur justificatif - 3ème	34	20 €	680 €	680 €
Collège public "Brocéliande" Guer				**400 €**
Voyages scolaires avec nuitée : 20€ par élève - Sur justificatif	20	20 €	400 €	400 €
ETABLISSEMENTS SPECIFIQUES HORS COMMUNE				**200 €**
IME "les Ajoncs d'or" Montfort	4	50 €	200 €	200 €
TOTAL				**10 365 €**

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES ET ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Annexe à la délibération du 5 mars 2026	
	Subvention 2026
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Ecoles primaires publiques	
OCCE Pierre Pourprée	150 €
OCCE Mains vertes	150 €
Amicale Laïque des écoles publiques de Plélan	500 €
Ecole privée Notre-Dame	
APEL Ecole Notre Dame	500 €
Collège privé l'Hermine	
AS Collège l'Hermine	400 €
Association Orchestra	500 €
TOTAL	**2 200 €**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_04-DE